

Pierre-Olivier Charlebois

Direct +1 514 397 5291

pcharlebois@fasken.com

Le 4 avril 2017

N° de dossier : 115805.00178/16931

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire

Régie de l'énergie

Tour de la Bourse

800, place Victoria – 2e étage, bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : RÉPONSES AUX COMMENTAIRES DE GAZ MÉTRO À LA DEMANDE
D'INTERVENTION DE LA FCEI**

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des
Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du
1^{er} octobre 2017

Dossier : R-3987-2016 Phase 2

Chère consœur,

Veuillez trouver ci-après les réponses aux commentaires de Gaz Métro du 30 mars 2017 à l'égard de la demande d'intervention de la FCEI dans le dossier cité en rubrique.

Dans ses commentaires, Gaz Métro soumet qu'il n'y a pas lieu de traiter de la question des coûts échoués relatifs aux ventes *a priori* puisqu'il est déjà prévu qu'elle soit abordée dans le cadre du dossier R-3867-2013.

La FCEI soumet que cet argument ne peut être retenu puisque des coûts échoués seront constatés d'ici à ce qu'une décision soit rendue dans le dossier R-3867-2013 et que dans l'intervalle, l'allocation de ces coûts demeure un enjeu pertinent, d'autant plus que la méthode d'allocation utilisée par Gaz Métro ne respecte pas l'esprit de la décision D-2014-064.

Qui plus est, la FCEI rappelle que ce sujet est en lien direct avec son intervention dans le dossier de la Demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2016 (dossier R-3992-2016) dans le cadre duquel la Régie a reconnu la pertinence de cet enjeu. La FCEI estime qu'il est approprié de questionner Gaz Métro sur

115805.00178/95614010.1

ce sujet dès maintenant, étant donné le risque, pour les clients qu'elle représente, de se voir allouer de coûts de manière inéquitable.

Par ailleurs, la FCEI souhaite obtenir de l'information sur les modalités d'application et pratiques d'affaires relatives à la politique de dépôt chez Gaz Métro, de même qu'aux mauvaises créances. Ces sujets représentent une préoccupation pour la FCEI et elle souhaite, dans un premier temps, obtenir un portrait à jour des pratiques d'affaires de Gaz Métro et de la situation des clients et éventuellement déposer une preuve à ce sujet, le cas échéant.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Pierre-Olivier Charlebois

PC/mb